

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 21 août 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE236597001

Accorder un contrat à Tisseur Inc, pour la construction du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro situé dans ce même arrondissement - Dépense totale de 68 355 300,22 \$, taxes incluses (contrat : 57 279 395,25 \$ + contingences : 8 591 909,29 \$ + incidences 2 483 995,68 \$) - Appel d'offres public IMM-15864 (6 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE236597001

Accorder un contrat à Tisseur Inc, pour la construction du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro situé dans ce même arrondissement - Dépense totale de 68 355 300,22 \$, taxes incluses (contrat : 57 279 395,25 \$ + contingences : 8 591 909,29 \$ + incidences 2 483 995,68 \$) - Appel d'offres public IMM-15864 (6 soumissionnaires)

À sa séance du 2 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 20 M\$.*

Le 9 août 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de celle-ci, les responsables de la Division projets corporatifs du Service de la gestion et planification des immeubles ont expliqué que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a été identifié, dans le cadre du plan d'intervention aquatique de la Ville, comme un secteur nécessitant la construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le contrat prévoit, sans s'y restreindre, des travaux de construction d'un bâtiment, d'un bassin semi-olympique et d'apprentissage, d'une pataugeoire, d'une salle multifonctionnelle, etc.

Les invités ont également présenté les différentes étapes de l'appel d'offres, en précisant que le mode d'adjudication auquel la Ville a eu recours est le plus bas soumissionnaire conforme. Durant la période de publication de l'appel d'offres, qui s'est étendue du 11 avril 2023 au 6 juillet 2023, pas moins de 15 addenda ont été publiés afin notamment d'obtenir des précisions aux plans ainsi qu'aux pénalités journalières. L'appel d'offres a suscité l'intérêt de 15 preneurs du cahier des charges, parmi lesquels six ont déposé une soumission. Il faut préciser qu'il y avait dans les preneurs de documents une municipalité, deux associations professionnelles, trois sous-traitants et deux entrepreneurs généraux, dont l'un d'eux a fait parvenir un avis de désistement dans lequel il a inscrit qu'il estimait que la clause de pénalité sans plafond est un risque trop élevé à assumer dans le cadre du projet actuel. En ce qui a trait aux soumissions reçues, l'une s'est avérée non conforme, tandis que celle de l'entreprise Tisseur inc. a

été déclarée la plus basse soumission. L'analyse des soumissions a révélé que le prix soumis par l'adjudicataire, présentait un écart de (-4,7%) avec l'estimation et de 0,02% avec le deuxième plus bas soumissionnaire. D'après les responsables, ces écarts permettent de penser qu'un certain équilibre tend à s'établir dans le marché pour des projets d'envergures.

Enfin, les personnes invitées ont conclu en indiquant que les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à Tisseur inc., pour la construction du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro. Tout retard aurait un impact sur l'échéancier des travaux et risquerait d'entraîner la perte de la subvention provinciale, qui limite la réalisation du projet en trois ans.

Lors de la période d'échanges qui a suivi la présentation, la Commission a, entre autres, posé des questions sur la dotation et sur l'entente entre les arrondissements en matière d'entretien. Également, les commissaires ont voulu savoir si, dans le cadre d'un tel projet, qui doit desservir la population de plusieurs arrondissements, le déplacement de la population en transport en commun avait été considéré. Avez-vous communiqué avec la STM? Il est difficile pour le Service de répondre à cette question, mais les personnes invitées présument qu'il y aura plus de transport lorsque le complexe sera construit.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats a remercié les ressources de la Division projets corporatifs du Service de la gestion et planification des immeubles pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 20 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE236597001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.